Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260907-2026_098-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et sept septembre à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 1er septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 13

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Patrick HERVÉ (pouvoir donné à Fabien CONNAN) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Christophe BRUAND)

Le Conseil nomme Vincent LE CORNEC en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-098
FINANCES COMMUNALES
LIBERATION RETENUES DE GARANTIE

Monsieur le Maire expose l'état des retenus de garanties non remboursée sur le budget communal. Les retenues, datant de 2019, se retrouvent donc prescrites. Les élus sont invités à délibérer pour :

- Soit lever la prescription et ainsi autoriser le comptable public à rembourser les sommes aux entreprises concernées

- Soit conserver les sommes au profit de la collectivité

Date de l'écriture	Entreprises		Montant
04/09/2019	ESCEEV	Aménagement des rues	276,45 €
05/09/2019			1 007,49 €
14/05/2024	RENAULT Menuiseries	Rénovation logement de la mairie	360,40 €
05/06/2024			101,84 €
20/08/2024	ART SOL		346,90 €
22/08/2024	HER		338,68 €
	RENAULT Menuiseries		334,30 €
16/09/2024	RONDEL Ets		177,70 €
31/12/2024	ART SOL		1,30 €
	PENTHIEVR'ELEC		369,63 €
01/04/2025	RENAULT Menuiseries		27,85 €
24/04/2025	RONDEL Ets		3,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260907-2026_098-DE

- **DECIDE** d'autoriser le remboursement des sommes ci-dessus aux entreprises citées.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Vincent LE CORNEC

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 14-09-2026 - transmise en Préfecture le 14-09-2026

Philippe HELLO, Maire